



## Le système de gestion environnementale de Bell Canada

### Le système de gestion environnementale - certifié ISO 14001:2004

Élaboré au cours des 15 dernières années, le Système de gestion environnementale (SGE) est un outil de gestion intégré qui permet de déceler les problèmes ou les améliorations possibles, de réduire les risques, d'assurer une amélioration continue à l'aide d'un mécanisme de rétroaction rigoureux et de maîtriser les coûts. De plus, grâce à un mécanisme permanent de veille légale qui fait partie intégrante du système, nous pouvons faire preuve de diligence dans la gestion des questions environnementales.

En avril 2009, Bell Canada est devenue la première entreprise en télécommunications au Canada à être certifiée ISO 14001:2004.

Le certificat délivré par *BSI Management Systems America, Inc.* certifie que Bell Canada opère un SGE en conformité des exigences de la norme ISO 14004:2004 couvrant toutes les activités de Bell, y compris les services sans fil, de télévision et Internet, en plus des services de téléphonie résidentielle et autres fonctions administratives connexes.



### Les composantes essentielles du SGE



#### Politique environnementale

Adoptée initialement en 1993, la [politique environnementale de Bell](#) est régulièrement révisée et mise à jour par le Comité de surveillance de la responsabilité d'entreprise, un comité composé de hauts dirigeants de l'entreprise. Notre politique est conforme aux réalités quotidiennes de l'exploitation et témoigne des normes élevées de gestion environnementale appliquées par Bell Canada.

#### Planification

Le Plan d'action environnemental corporatif (PAEC) est le principal outil de gestion et de contrôle du système. Revu et approuvé chaque année, il décrit toutes les initiatives en matière d'environnement que doivent prendre Bell et ses filiales actuellement intégrées

au Système de gestion environnementale. Ce plan définit les besoins financiers, les responsabilités et les projets à entreprendre ou à terminer. Il permet aussi de mesurer les progrès de l'entreprise par rapport aux objectifs. Les résultats et l'analyse des améliorations possibles sont également communiqués au Comité de surveillance de la responsabilité d'entreprise qui peut prendre les mesures nécessaires.

### **Mise en œuvre**

Nous avons clairement défini dans notre Système de gestion environnementale un ensemble de programmes touchant tous les enjeux de l'entreprise en matière d'environnement. Afin que chaque programme atteigne les buts fixés, nous établissons des objectifs précis, en plus de définir les responsabilités et d'élaborer des procédures.

### **Mesures et évaluation**

Bell a établi divers points de contrôle afin d'assurer l'efficacité de son système de gestion et de chaque programme :

- Analyses continues de la législation et des écarts, afin de déceler et de corriger les cas de non-conformité.
- Revues environnementales, afin de faire le suivi des programmes environnementaux aux divers lieux de travail de l'entreprise.
- Processus d'évaluation des risques environnementaux, afin d'évaluer la performance environnementale de certains fournisseurs.
- Questionnaire sur l'environnement, que nous envoyons à nos fournisseurs afin de nous renseigner sur leur performance sur le plan environnemental et qui nous aide à choisir des fournisseurs respectueux de l'environnement.
- Vérifications internes et externes périodiques.
- Mesures de performance relatives au Plan d'action environnemental de l'entreprise, qui sont évaluées chaque année par les hauts dirigeants de chaque unité d'affaires et les présidents des filiales.

### **Revue et amélioration**

Le Comité de surveillance de la responsabilité d'entreprise présente des rapports trimestriels au comité de vérification du conseil d'administration. Son rôle consiste à veiller à l'actualisation de notre politique environnementale et à s'assurer que l'entreprise prend les mesures nécessaires pour respecter cette politique. Nous avons également formé divers comités de travail chargés de veiller à l'application harmonieuse des programmes et à leur adaptation à la réalité de l'exploitation quotidienne.

Nous procédons annuellement à des revues environnementales lesquelles consistent à inspecter un échantillon représentatif de lieux de travail et à effectuer des entrevues auprès des employés présents sur ces lieux. L'information recueillie sert à quantifier le niveau de contrôle opérationnel et l'impact que celui-ci a sur l'exposition au risque. La méthodologie employée nous permet entre autres choses d'établir :

- de quelle manière les employés appliquent les programmes et les procédures à des moments précis; et
- les améliorations possibles, en particulier dans les domaines de la sensibilisation et de la formation et à l'égard de problèmes systémiques.

Les revues portent sur les programmes touchant les matières résiduelles, les incidents environnementaux, la gestion des produits pétroliers, les émissions atmosphériques, l'entreposage des poteaux, l'entretien du réseau et l'état général des lieux de travail.

**Système d'information environnementale**

Le SGE est appuyé par une documentation exhaustive et un système d'information robuste. Le système est accessible par Internet et sert principalement de base de données sur toutes les questions et tous les programmes, d'outil de planification pour la préparation du PAEC annuel et d'outil de production de rapports sur l'évaluation de la performance et sur la résolution des principaux problèmes.